



**Union Régionale CGT de la Construction, du Bois et
de l'Ameublement Nouvelle Aquitaine**

A l'attention des Camarades de la Construction Bois
Ameublement Aquitaine

Aux Membres des CSSCT de la CBA de la Région Aquitaine

Aux Membres des CSE, et des Délégués Syndicaux

Aux membres du Collectif Santé Travail de l'URCBA CGT NA

Aux camarades ayant une responsabilité juridique

Bordeaux, le 14 janvier 2026

Chers(es) Camarades,

Vous avez besoin de négocier la mise en place d'élections, par le biais d'un PAP, dans votre Entreprise ou à dans une
Entreprise de notre profession. Vous avez un mandat pour cela.

Pour répondre à vos préoccupations, nous vous proposons un stage dénommé :

Négociation de Protocole d'Accord Pré-électoral

qui aura lieu **du mardi 8 septembre au mercredi 9 septembre 2026**

A la Bourse du Travail à Bordeaux

Début du stage : 10 heures précises

Thèmes abordés :

- Comment se déroule le processus (accord de méthode, accord de fonctionnement, PAP....)
- Que doivent contenir ces accords ? quelle est la législation minimale? Que doit-on et que peut-on demander?

Si ces responsabilités sont bien assurées, elles permettent de tisser des liens et de faire conquérir notre syndicalisme CGT. La Formation syndicale contribue à améliorer l'activité des élus et mandatés de tous nos relais, dans nos Entreprises. Ce stage décidé en Région est construit avec notre Fédération.

Rappel : la demande d'autorisation d'absence auprès de l'employeur est à faire un mois avant la date du début du stage soit avant le 7 août 2026.

Vous trouverez le lien pour vous inscrire : <https://www.urbca-cgt-na.com> onglet formations, merci de vous inscrire au plus vite s'il vous plaît. *Dès ton inscription, tu t'engages à participer au stage durant toute la durée de celui-ci.*

Ci-dessous un modèle pour la demande de congé de formation

Dans l'attente de votre inscription, recevez cher(e)s camarades, nos salutations les plus fraternelles.

Pour le Bureau, Denis Boutineaud

N.B. : Le temps de cette formation est rémunéré par votre employeur comme du temps de travail (congé de formation économique, sociale et syndicale), et le coût est pris en charge sur leur cotisation formation économique, sociale et syndicale (0.016 % de la masse salariale).

**UNION REGIONALE CGT DE LA CONSTRUCTION, BOIS ET AMEUBLEMENT
De la Nouvelle Aquitaine**

BOURSE DU TRAVAIL - Bureau 205- Salle Michel Lovato- 44, COURS ARISTIDE BRIAND
33000 BORDEAUX Tél/Fax :05-56-91-94-36 Email : urbca.cgt.na@orange.fr

Modèle de demande de congé de formation économique pour les Stagiaires ne venant pas sur les heures de délégation

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

Modèle

000

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise ou de l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Courrier Envoyé en recommandé avec A.R. ou remis contre reçu.

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

Du mardi 8 septembre au mercredi 9 septembre 2026,

En vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

NOM :

Signature :

**UNION REGIONALE CGT DE LA CONSTRUCTION, BOIS ET AMEUBLEMENT
De la Nouvelle Aquitaine**

BOURSE DU TRAVAIL - Bureau 205- Salle Michel Lovato- 44, COURS ARISTIDE BRIAND
33000 BORDEAUX Tél/Fax :05-56-91-94-36 Email : urcba.cgt.na@orange.fr